

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 13 MAI 2025 18 H 30 À LA SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents :

SERRES Jean-Claude ; GODAD Philippe ; BABY Martine ; MOZIN Nicolas ; BABY Gilles ; POUECH Patrick

Absents : WATTEZ Laurent ; BORDENAVE Cédric ; DONALDSON Joyce ; NIVALLE Guillaume.

Procuration : DONALDSON Joyce à MOZIN Nicolas

Date de la convocation : 05/05/2025

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance : BABY Gilles

1 - Accroissement temporaire de travail

Le Maire rappelle le départ programmé de la secrétaire générale de mairie pour l'année 2026. En vue de ce remplacement et pour permettre le bon fonctionnement de la chaîne de communication de l'information, des connaissances et des compétences, il propose de créer un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée hebdomadaire de 17.50 / 35, et ce jusqu'au 31 mars 2026.

Approuvé à l'unanimité.

2 - Fonds de concours voirie - L'agglo

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie ont été réalisés sur le chemin de Frateille, que consécutivement à ces travaux effectués dans le cadre d'une convention de mandats en date du 22 juin 2022, établie avec ses communes membres intéressées pour la réalisation de travaux d'investissement sur les voiries communales pour les exercices 2022 à 2026, L'agglo attribue, après avis favorable du conseil un fonds de concours. Pour la réalisation des derniers travaux, le fonds de concours s'établit à un montant de 3 427.21 euros.

Le conseil donne un avis favorable, à l'unanimité, pour accepter le fonds de concours de L'agglo.

3 - Projet de délibération risque prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025 la participation financière de la collectivité aux contrats prévoyance des fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé est devenue obligatoire.

Cette participation doit être d'un montant minimal de 7 euros.

Il propose la participation à hauteur de **10 €**, avec l'obligation de labellisation pour le risque prévoyance de la protection sociale.

Pour : 5 ; contre : 1 (aurait souhaité plus) ; abstention : 1

4 – Projet délibération risque Santé

Monsieur le Maire que la participation financière au risque santé pour les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

La participation minimum s'établit à 15 €.

Une discussion s'engage autour du montant de participation de la commune.

Les membres du conseil tombent unanimement d'accord pour une participation communale à hauteur de 40 €.

5 – Tarifs concessions et cases colombarium

Présentation Madame BABY Martine.

Le colombarium construit en 2012, disposait de 9 cases.

Pratiquement complet, il a été proposé la construction d'un nouveau colombarium.

Ce projet est reporté sur l'année prochaine.

Il est proposé au vote l'augmentation des tarifs, tant du colombarium que des concessions au niveau du terrain.

Actuellement les tarifs sont :

Colombarium :

2 places : 250 €

4 places : 400 €

Concessions terrain :

Tombes simples : 200 €

Tombes doubles : 400 €

Caveaux simples : 400 €

Caveaux doubles : 600 €

Nouveaux tarifs :

Colombarium :

2 places : 460 €

4 places : 920 €

Concessions terrain :

Tombes simples : 350 €

Tombes doubles : 550 €

Caveaux simples : 550 €

Caveaux doubles : 750 €

Les nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité.

6 – Fonds Aide de L'agflo

Il est rappelé par Monsieur le Maire que L'agflo dispose d'un fonds d'aide en direction des collectivités, à condition qu'il y ait un reste à charge des communes d'au moins 20 %. La commune de L'Herm dispose d'un montant de 15 000 €. Proposition est faite aux membres du Conseil Municipal d'utiliser la totalité de ce montant sur les travaux de rénovation énergétique de la Mairie.

Proposition acceptée à l'unanimité.

7 – Débroussaillage des chemins

Présenté par BABY Gilles.

Il est exposé que en raison de beaucoup de retard pris dans l'organisation du débroussaillage des chemins et des bas-côtés, des contacts avec différentes entreprises de débroussaillage ont été pris.

3 Chiffrages : Ets Mathieu : 8 435 € T.T.T, Ets Dallier : 7 200 € T.T.C., Ets CLANET P. : 7 545 € T.T.C.

Le choix se porte sur l'entreprise DALLIER pour un montant de 7200 € TTC.

Questions diverses

- Affichage sentiers : présenté par GODARD P.
5 parcours sont balisés au total.
Pour mieux communiquer sur les différents sentiers proposés, il sera installé un panneau général reprenant les parcours, les dénivelés, un QR code permettra d'obtenir plus de renseignements et les enregistrer, etc... Ce panneau aura comme dimensions : 1.50 m x 1.80 m et sera d'un coût de : 526.80 € T.T.C.

- PLUiH : présenté par GODARD P.
Le 30 mai l'étude du PLUiH sera arrêtée. Les Personnes Publiques Associées (P.OP.A.) étudieront le dossier après cette date.
L'enquête publique est prévue pour à partir de fin septembre.
42 communes sont concernées au total.
Une présentation d'un document graphique de travail est réalisée, un dialogue et des questions s'en suivent.

Fin de la séance : 21 h 30.

BABY Gilles
Secrétaire séance

SERRES Jean-Claude
Maire